

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°334

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le Règlement n°334 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier et au secrétaire-trésorier adjoint a été adopté le 12 avril 2021 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 13e jour d'avril deux mille vingt et un.



Martin Turgeon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le treizième jour d'avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour d'avril deux mille vingt et un.

Signé :.....

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier